

Pour réduire les effets nocifs du pollen de l'herbe à poux Agir à la mi-juillet et à la mi-août

Joliette, le 8 juillet 2020 — Chaque année, plusieurs milliers de Lanaudoises et de Lanaudois souffrent des allergies saisonnières dont la plus fréquente est la rhinite allergique, communément appelée rhume des foins. Le principal responsable est le pollen de l'herbe à poux.

Symptômes

La rhinite allergique se caractérise par des symptômes qui affectent principalement le nez et les yeux : éternuements répétitifs, congestion nasale, écoulement clair et abondant, démangeaisons du nez, du palais et des oreilles, maux de tête, yeux rouges, larmolement, picotement des yeux, paupières gonflées. Des problèmes respiratoires, avec possibilité d'aggravation des symptômes de l'asthme pour les personnes qui en souffrent, peuvent apparaître également.

Réduction du pollen pour un environnement sain

La Direction de santé publique de Lanaudière tient à rappeler qu'en agissant contre le pollen de l'herbe à poux, on améliore l'état de santé des personnes affectées et on leur offre en plus une meilleure qualité de vie, une meilleure productivité et une bonne performance au travail, au bénéfice de l'ensemble de la société.

Deux moments forts : mi-juillet et mi-août

La stratégie la plus efficace pour éliminer ou diminuer le pollen consiste à arracher ou à tondre les plants de l'herbe à poux à deux moments précis de l'été : soit une première tonte à la mi-juillet pour éliminer la première production de pollen et une seconde à la mi-août visant la repousse et la seconde floraison. Les propriétaires de terrains, et plus particulièrement les municipalités, sont invités à emboîter le pas.

Endroits propices

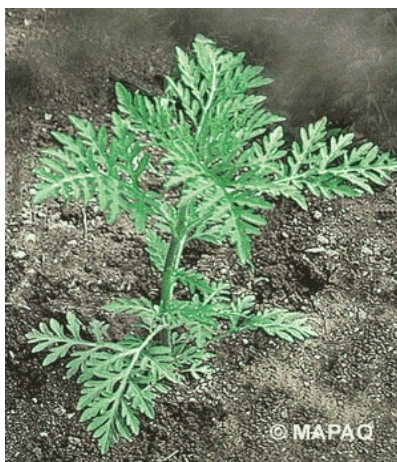
Il faut agir sur les terrains infestés situés près des citoyens, car la majeure partie du pollen ne voyage pas au-delà de 800 mètres. Il faut également prioriser les terrains reconnus comme susceptibles d'infestation. En effet, l'herbe à poux est très présente dans le premier mètre le long de l'accotement des routes asphaltées et sur les portions de terrains qui longent les rues et les trottoirs. Elle pousse aussi abondamment dans les terrains vagues non couverts, sur ceux en construction, dans les zones industrielles et sur les sites de dépôts de neige qui sont de véritables terrains de prédilection de cette mauvaise herbe.

Le contrôle du pollen doit devenir une habitude!

L'herbe à poux est une plante annuelle, alors la couper une seule année réduira le pollen dans l'air une année seulement. Il faut intégrer définitivement sa tonte dans les pratiques annuelles de l'entretien des terrains.

Pour en savoir plus sur le rhume des foins ainsi que les moyens de protection et de prévention, consultez la page Web [Rhume des foins](#) sur le site [quebec.ca](#).

Pour intervenir efficacement dans votre environnement, consultez la page Web [Reconnaître et limiter l'herbe à poux](#) sur le site [quebec.ca](#).



– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy
Adjointe au PDG - relations publiques et chef du service
des communications par intérim
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca